



**COMMUNE DE DONNELOYE
CONSEIL GENERAL**

6ÈME EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 29 JUIN 2021

La séance est conduite par le Président Monsieur Gilbert Gavillet

Le Conseil Général de Donneloye

- vu le préavis municipal no 06/2021 et ses annexes
- entendu le rapport de la commission des Finances et de Gestion
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

d'accepter l'amendement et le préavis municipal no 06/2021

(6 personnes se sont récusées)

1. L'amendement revoit les coûts de la participation communale, soit CHF 45'879.00 au lieu de CHF 82'000.00
2. d'approuver la participation de la Commune de Donneloye pour la création d'un nouvel accès à la parcelle 35 sur la parcelle 272 pour un montant de CHF 82'000.00, montant amorti sur le compte de fonctionnement et payé par les liquidités.

Le Président :

G. Gavillet

Gilbert Gavillet



la secrétaire :

M. Jaquier

Murielle Jaquier